

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du conseil communal

de la commune de BOUS

COMMUNE

Séance publique du 28 mai 2020

DE BOUS

Date de l'annonce publique de la séance : 19 mai 2020

Date de la convocation des conseillers : 19 mai 2020

Présences :

Carlo KÜTTEN, bourgmestre

Netty SIMON-KILL, Joé BEISSEL, échevins

Jos JOHANNNS, Pierre BRAUN, Patricia GONZALEZ, Bernd ZIMMER, Antonio DA COSTA ARAUJO, Aurore RÖSSLER, conseillers

Bernard HEINESCH, secrétaire ff.

Absent: Jos Johanns pour le point 2.a en application de l'article 20 de la loi communale modifié du 13 décembre 1988

En application de l'article 10 et 11 du règlement grand-ducal du 18 mars 2020, portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, la réunion du conseil communal a eu lieu au Centre Culturel à Erpeldange.

Le Conseil Communal,

01) a procédé, à huis clos, avec la majorité des voix à la nomination provisoire de Mme Monica Brandao Almeida, domiciliée à Altwies, sur le poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif dans la fonction de rédacteur.

02) a) a proposé, à huis clos, avec la majorité des voix Madame Jennifer Rassel au poste d'institutrice dans les cycles d'apprentissages 2 à 4 dans la commune de Bous pour l'année scolaire 2020-2021

b) a proposé, à huis clos, avec la majorité des voix Madame Tamara Kummer au poste d'institutrice dans le cycle d'apprentissage 1 dans la commune de Bous pour l'année scolaire 2020 - 2021

03) a approuvé à l'unanimité des membres le compte-rendu de la séance du conseil communal du 23 avril 2020.

04) a approuvé à l'unanimité des membres diverses déclarations de recette.

05) a approuvé à l'unanimité des membres un contrat de bail entre le collège échevinal de la commune de Bous et Monsieur Eric Schmit relatif à un terrain agricole situé à Assel au lieu-dit « Bréil ».

06) a approuvé à l'unanimité des membres un acte notarial relatif à l'aliénation par voie de prescription trentenaire de la parcelle située autour de l'église paroissiale de Bous.

07) a approuvé à l'unanimité des membres une convention du 06 avril 2020 entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, les collègues échevinaux des communes de Bous,

Lenningen, Remich, Schengen, Stadtbredimus, Waldbredimus et l'établissement public "Office Social commun Remich" dans l'intérêt du fonctionnement et du financement des activités de ce dernier pendant l'année 2020.

08) a décidé à l'unanimité des membres d'abroger les taxes de chancelleries pour les déclarations de changement de résidence, les demandes de cartes de séjour et les demandes de prolongement des cartes de séjour.

09) a décidé avec huit voix pour et une voix contre de refuser une demande en obtention de sentiers appartenant au domaine public, demande émanant des propriétaires des parcelles adjacentes au sentier concerné.

10) a approuvé à l'unanimité des membres une demande en location d'un terrain situé au Reckingerhaff – Weiergewan par l'administration de la Nature et des Forêts. Le terrain sera mis à disposition de l'administration de la Nature et des Forêts dans l'intérêt d'y aménager un pâturage en forêt.

11) a pris note des explications du secrétaire communal ff. relatives au plan pluriannuel financier de la commune de Bous. Le plan pluriannuel financier sera adapté en octobre 2020 à la diminution des recettes communales due à la crise sanitaire COVID-19.

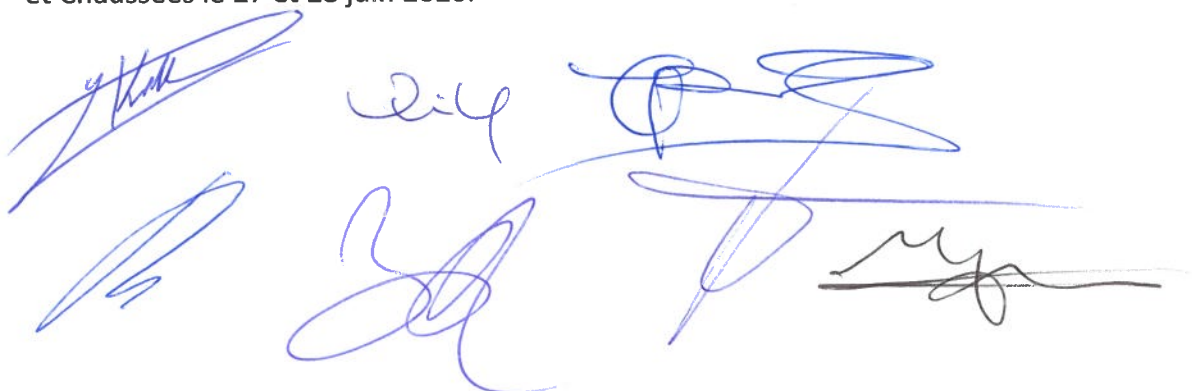
12) a décidé à l'unanimité des membres d'accorder des subsides supplémentaires aux associations afin de compenser leurs pertes dues au confinement. Les subsides seront accordés sur base de demandes motivées à adresser au collège échevinal en octobre 2020.

13) a) a pris note d'une interpellation de la conseillère Rössler relative à l'organisation de la rentrée scolaire dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 et des explications du collège échevinal dans la matière. La rentrée scolaire du 25 mai 2020 était préparé dans deux réunions de travail entre le collège échevinal, les responsables de l'école fondamentale et la responsable de la Maison Relais de Bous. L'organisation a été arrêté conformément aux instructions ministérielles par le collège échevinal lors de sa séance du 18 mai 2020.

b) a pris note d'une interpellation de la conseillère Rössler relative à la participation de M. le Bourgmestre au groupe Whats App des bourgmestres dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19. Le collège échevinal informe le conseil que l'échevine Mme Simon-Kill, en tant que membre du collège échevinal, est inscrite au groupe précité.

c) a pris note d'une interpellation de la conseillère Rössler relative à la participation étatique aux frais supplémentaires du transport scolaire dans le cadre de la rentrée scolaire du 25 mai 2020. Le collège échevinal informe le conseil communal qu'à l'heure actuelle, les frais ne peuvent être chiffrés et que les demandes s'imposant seront adressées aux autorités compétentes en temps utile.

d) a pris note des explications du collège échevinal relatives au renouvellement de la couche de roulement de la rue de Luxembourg à Assel, travaux prévus par l'administration des Ponts et Chaussées le 27 et 28 juin 2020.

The image shows several handwritten signatures in blue ink, likely representing the members of the council mentioned in the text above. The signatures are stylized and vary in length and complexity, with some appearing as simple lines and others as more intricate scribbles.